



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 27 septembre 2016.

Le conseil municipal de la commune d'Onlay, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 27 septembre 2016 à 19h00 sous la présidence de Mr Daniel MARTIN, Maire.

Étaient également présents :

Jean-François ROLLAND, Paul BAYARD, Bernard GENTY, Odile MARCEAU, Jeannette PASTIJN, Jean-François THIBAUDIN, Patrice THIBAUDIN, Pascal THIBAUDIN, Florence ROBERT, Isabelle RUDIÉ

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité. Madame Odile MARCEAU est nommée secrétaire de séance.

### **I- Frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de Moulins-Engilbert**

Monsieur Le Maire fait part de la délibération de la mairie de Moulins-Engilbert concernant le montant de la participation aux frais de fonctionnement demandée aux communes dont les enfants sont scolarisés à Moulins-Engilbert.

Les montants sont définis pour l'année 2015/2016 comme suit :

- Ecole maternelle : 469 € par élève
- Ecole primaire : 346 € par élève

Pour l'année 2015/2016, six enfants d'Onlay ont été scolarisés à Moulins-Engilbert, 3 en maternelle, 3 en primaire.

A ces montants s'ajoutent également les frais liés à la surveillance de la cantine et aux activités réalisées pendant le temps scolaire.

La commune d'Onlay doit donc pour l'année scolaire 2015/2016, la somme de 1 512.03 €.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le remboursement de ces frais.

### **II- Délégation pour créer régies communales**

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer des régies communales.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

### **III- Création d'une régie de recette**

Afin de percevoir les paiements de tous loyers, de location de salle, de dons, de quêtes, etc... Monsieur Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer une régie de recettes dont les régisseurs seront :

Régisseur titulaire : Madame Christelle TRION  
Régisseur suppléant : Madame Odile MARCEAU

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

#### **IV- Régime indemnitaire**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité de fixer le montant de l'indemnité à 110 € par an.

#### **V- Divers**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du changement d'assurance de la commune au profit de la SMACL, ce qui nous permet d'obtenir une baisse significative des tarifs et à des conditions plus avantageuses.

Les travaux du Pont du Moulin des Gouttes devraient débuter courant octobre.

Les nouveaux délégués de l'administration sont :

- Monsieur Patrice BARBEROUSSE
- Madame Nathalie THIBAUDIN

La municipalité remercie tous les généreux donateurs qui ont permis à la famille en détresse de s'installer dans les meilleures conditions possibles.

Une réunion concernant la taxe de séjour aura lieu à la salle R.Rolland (*cette salle est située à côté de la piscine*) de Château-Chinon ville le mercredi 12 octobre à 15h, cette réunion s'adresse à tous les hébergeurs (gîtes, chambre d'hôtes...). Merci de faire part de votre présence soit par mail : [tourisme@ot-chateauchinon.com](mailto:tourisme@ot-chateauchinon.com), soit par téléphone au 03.86.85.06.58.

#### **Programme « Habiter Mieux »**

Si vous êtes propriétaire occupant, une aide financière de l'ANAH est possible dès lors que vos travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %.

L'ANAH prend en charge 35 % à 50 % du montant de vos travaux pour les logements de plus de 15 ans.

Cette aide est de 7 000 euros maximum ou de 10 000 euros maximum en fonction de vos ressources.

Vous pouvez aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros.

Une aide locale pour vos travaux de rénovation thermique peut également vous être accordée par votre conseil régional, votre conseil départemental, votre intercommunalité. Vous pouvez cumuler ces aides avec le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ). Contactez le 0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel) ou connectez-vous au site [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr). Pour les propriétaires bailleurs, vous avez un projet d'investissement locatif ou vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison que vous avez mis en location. Afin de valoriser votre bien, vous souhaitez le rénover. Vous pouvez bénéficier d'aides de l'ANAH et obtenir une déduction

fiscale importante sur vos revenus fonciers bruts. En contrepartie, vous vous engagez à proposer votre bien à un loyer abordable à des locataires de ressources modestes.

Une tablette tactile est à votre disposition au secrétariat de mairie afin d'accéder aux services en ligne de la Poste (compte bancaire, suivi de lettre ou de colis, etc.) ou bien aux services publics en ligne (payer une amende, etc.)

## INFORMATIONS

Traditionnel coq au vin au profit du CCAS le samedi 8 octobre inscriptions en mairie

Rifles au profit du CCAS Dimanche 6 novembre

Cérémonie du 11 novembre suivie d'une pièce de théâtre « Mauvetu Grognard » par la Compagnie du Globe



*La Compagnie du Globe vous invite à suivre les pas de Philibert Mauvêtu, natif de Vermenoux, commune imaginaire du canton de Lormes, de la fin de ses « neuf jours de rab' » à la caserne de Cosne à la Toussaint 1913... jusqu'au 11 novembre 1918 à Vermenoux.*

*Un périple de cinq années, road movie qu'il ne se serait jamais imaginé effectuer... si on lui avait dit avant !*

*Contre son gré et malgré son âge avancé... (37 ans, sic !) Mauvêtu, pris dans la mobilisation générale, affublé d'une capote bleue, d'un pantalon et d'une casquette rouge garance et alourdi des 10 kilos de son havresac, erre de Cosne à Nevers, de Nevers à Gray, de Gray à Vesoul, de Vesoul à Commercy...pour échouer dans une tranchée de première ligne de la Woëvre. Quand les canons se taisent, le monde a changé... Et Mauvêtu n'est plus le même !! Il s'est enrichi !*

Repas des aînés le dimanche 11 décembre